





Direction régionale des affaires culturelles

Label « Culture et Santé en Ile-de-France »

Appel à projets pour la période 2016-2018

Conformément aux objectifs de la convention de partenariat "Culture et Santé", l'agence régionale de santé (ARS) et la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Ile-de-France ont créé le **label « Culture et Santé en Ile-de-France » à destination des établissements de santé de la région** investis dans la mise en œuvre d'une politique artistique et culturelle.

Le label « Culture et Santé en Ile-de-France » est un signe visible qui témoigne de l'adhésion de l'établissement bénéficiaire à un ensemble de bonnes pratiques.

Son attribution est une reconnaissance de la qualité des actions culturelles et artistiques engagées par les établissements de santé, valable pour une durée de 3 ans.

Les conditions d'attribution et les critères de sélection sont fixés dans le règlement et le référentiel du Label. Ces documents, ainsi que le dossier de candidature, sont disponibles sur les sites Internet de la DRAC et de l'ARS :

Drac : http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Ile-de-France/ACTUALITES/Actualite-a-la-une/Label-Culture-et-Sante-en-Ile-de-France-Appel-a-projets-pour-la-periode-2016-2018

ARS : http://ars.iledefrance.sante.fr/Label-Culture-et-Sante-en-Ile.132202.0.html

Les candidatures pour la période 2016-2018 doivent être adressées aux référents de la DRAC et de l'ARS avant le **lundi 22 juin 2015**, délai de rigueur, **par voie postale et par voie électronique** :

- **Laetitia MAILHO** :
  Coordination du dispositif Culture et Santé en Ile-de-France
  8 rue Rémy de Gourmont - 75019 PARIS
  Envoi électronique à : laetitia.mailho@ars.sante.fr

- **Christine MAILLARD** :
  DRAC d'Ile-de-France
  Service du développement et de l'action territoriale - 47 rue Le Peletier - 75009 PARIS.
  Envoi électronique à : sdat.idf@culture.gouv.fr via la plateforme d'envoi de fichiers Zephyrin *(mode d'emploi annexé au dossier de candidature)*.

La période de labellisation concernée couvrira les années civiles 2016-2018.

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France,	La Directrice Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France,
Signé	***Signé***
Claude EVIN	Véronique CHATENAY-DOLTO